DÉPARTEMENT DU NORD ----- ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE ------ COMMUNE DE MERVILLE DATE DE CONVOCATION 02 DECEMBRE 2022 Nombre de Membres

13

10

12

OBJET : 2022_093 DELIB

En Exercice

Présents

Votants

15B. SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE. REVISION DES TARIFS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi neuf décembre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine BARTIER, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT, Marie-Françoise BILLIAU, Delphine BOULENGER, Nicole CAMBRON, Eliane ROBBE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET, Sébastien ROUSSELLE et Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Christiane CAPPELLE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, Mme Marie Josée donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON

Absent: Mme Martine LORPHELIN

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de fixer les tarifs du service de portage de repas aux personnes âgées ou handicapées et que ces derniers sont différenciés suivant les ressources.

Pour rappel, les tarifs fixés par délibération du 02 mars 2021 :

Mervillois : de 5,40€ à 7,40€/repas selon les ressources – portage non facturé

Hors Merville : de 6,70€ à 8.70€ par repas selon les ressources + 2.50 € transport / repas

Proposition:

Augmentation de 6% /repas pour tous – Pas d'augmentation du transport

A cet effet, le conseil d'administration, à l'unanimité, fixe le barème ressources et les tarifs du service portage repas à compter du 1^{er} janvier 2023, tels que :

Personnes seules:

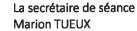
Ressources annuelles Avis	Tarif Mervillois	Tarif Extérieurs
d'imposition 2021 reçu en 2022		+2.50€ de transport
*Inférieures ou égales à 11440 €	5.70€	7.10€
Comprises entre 11 441€ et 12400€	6.80€	8.20€
Comprises entre 12401€ et 13360€	7.20€	8.60€
Comprises entre 13361€ et 14300€	7.50€	8.90€
Supérieures à 14300€	8.00€	9.20€

Couple:

Ressources annuelles Avis d'imposition 2021 reçu en 2022	Tarif Mervillois	Tarif Extérieurs +2.50€ de transport/foyer
*Inférieures ou égales à 17760€	5.70€	7.10€
Comprises entre 17661€ et 18720€	6.80€	8.20€
Comprises entre 18721€ et 19680€	7.20€	8.60€
Comprises entre 19681€ et 20640€	7.50€	8.90€
Supérieures à 20640€	8.00€	9.20€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Ont signé les Membres présents, Pour extrait conforme,

Le Maire, Président du C.C.A.S., Joël DUYCK





Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.